



À l'attention du résident ou des résidents de cette
adresse

numéro du document
UIT-22-74596 / Z-19-62285

équipe
Politique d'aménagement du
territoire
géré par
L. Bos

Beverwijk
19 janvier 2022

vos référence/votre lettre de

envoyé

objet

Lettre aux résidents concernant la fermeture des conteneurs souterrains

Cher(s) résident(s),

Vous déposez vos déchets résiduels dans des conteneurs souterrains. Les conteneurs souterrains seront à nouveau verrouillés. Cette lettre vous indique quand ce sera le cas et ce que cela signifie pour vous.

Les conteneurs souterrains pour les déchets résiduels seront verrouillés à partir du 7 février

À partir de ce moment-là, vous devrez utiliser votre carte de déchets pour ouvrir le conteneur. Vous avez déjà la carte. Il s'agit de la même carte que celle que vous utilisez pour accéder à la zone de tri. Vous n'avez pas de carte de déchets ? Veuillez contacter HVC au 0800-0700 ou à l'adresse klantenservice@hvcgroep.nl

Vous louez une maison d'été, une dépendance, un appartement ou une maison de loisirs ?

Si vous payez une taxe d'enlèvement des déchets supplémentaire par l'intermédiaire de Cosensus, vous pouvez vous débarrasser des déchets en utilisant un conteneur souterrain. Vous recevrez également une carte supplémentaire, afin que le locataire puisse ouvrir les conteneurs. Si vous ne payez pas de taxe d'enlèvement des déchets ou si vous n'avez pas reçu de contrat, les déchets sont des déchets professionnels. Vous devez faire éliminer les déchets professionnels séparément par le biais d'un contrat avec un collecteur de déchets privé. Il s'agit notamment d'Adrichem, GP Groot, Milieuservice Nederland, Renewi ou SUEZ. Il peut y avoir des contrôles pour savoir si un contrat de déchets professionnels est en vigueur pour les locations.

Vous avez des questions concernant cette lettre ?

Au dos de la lettre, vous trouverez des explications complémentaires. Vous avez une question qui ne figure pas dans cette liste ? Alors, envoyez-nous un courrier électronique. L'adresse électronique est info@beverwijk.nl. Mentionnez dans le courrier électronique que cela concerne Wijk aan Zee et la fermeture des conteneurs souterrains. Veuillez adresser votre courrier électronique à Mme S. van der Spek. Vous pouvez également nous appeler, le numéro de téléphone général de notre service d'informations publiques est le 0251 - 256 256.

Heeft u een vertaling nodig van deze brief?

Do you need a translation of this letter? | Vous avez besoin d'une traduction de cette lettre ? | Potrzebujesz tłumaczenia tego listu? | هل تريد ترجمة هذه الرسالة؟
www.beverwijk.nl/afvalinzameling-wijk-aan-zee

Pourquoi les conteneurs seront-ils verrouillés ?

L'utilisation des conteneurs est réservée aux déchets résiduels et uniquement pour ceux qui ne disposent pas de leurs propres conteneurs. En verrouillant les conteneurs, les déchets résiduels diminuent. C'est également le cas dans le reste de Beverwijk depuis plusieurs années. Cette diminution est due au fait que les déchets professionnels ne peuvent plus être mis dans les conteneurs, que les gens commencent à trier davantage leurs déchets et que les personnes possédant leurs propres conteneurs ne peuvent utiliser que ces derniers et doivent donc mieux trier leurs déchets.

Pourquoi est-il important de réduire les déchets résiduels ?

Les déchets résiduels vont dans l'incinérateur. Les matières premières précieuses qui s'y trouvent encore sont alors perdues. Vous pouvez réduire les déchets résiduels en éliminant séparément les matières premières de valeur. Il s'agit notamment des déchets de fruits, de légumes et de jardin, du papier, du verre, des textiles et du plastique. Le brûlage des déchets est également plus coûteux que le recyclage des matières premières. Si nous trions tous davantage de déchets, cela aura un effet positif sur la taxe d'enlèvement des déchets.

Quel conteneur pouvez-vous ouvrir ?

Vous pouvez ouvrir le conteneur le plus proche de votre domicile. Vous voulez utiliser un autre conteneur, mais votre carte n'y fonctionne pas ? Veuillez contacter HVC en appelant le 0800-0700. Ils peuvent également activer votre carte pour ouvrir un autre conteneur.

Pourquoi les déchets de location sont-ils des déchets professionnels ?

Votre maison d'été n'a pas de vocation résidentielle ? Mais elle est habitée de temps en temps ? Les déchets qui en résultent sont des déchets professionnels. Le propriétaire perçoit un revenu pour la location professionnelle d'une propriété sans usage résidentiel.

Pour tout ce qui a une destination résidentielle, la taxe d'enlèvement des déchets doit être payée via Cocensus. La taxe d'enlèvement des déchets payée par les résidents par le biais de Cocensus couvre les coûts de collecte et de traitement des déchets résiduels. En tant qu'entreprise, vous ne payez pas pour cela. Les déchets professionnels doivent donc être payés séparément.

Cordialement,

le bourgmestre et les conseillers communaux de Beverwijk,
en leur nom,
responsable de l'équipe chargée de la politique d'aménagement du territoire,

P.A. Koese

Annexe(s) : Aucune